

REUNION DU CONSEIL 26 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 juillet à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	20 juillet 2021
Affichage le :	
Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de présents : 18 et 17 à partir de 22 h 10.	PRESENTS : Frédéric BRIDE, Gérard CARRAZ, Josiane ETCHEGARAY, Michel BOUQUEROD, Marie-France BOUVIER, André JENOUDÉ, Thierry BARRON, Gérald BORROD, Gilbert BRUN, Sébastien CAPLOT, Myriam CORTES, Damien GERBE jusqu'à 22 h 10, Jean-Jacques IONI, Pierre LOMBARDET, Jean-François MARRONNIER, Marielle REDIN, Patrick THEVENOT et Françoise THOMAS.
Absents excusés :	Léa BARRAUD Damien GERBE a quitté la séance à 22 h 10
Absent : --	
Secrétaire de séance :	Gérard CARRAZ

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter les points suivants à l'ordre du jour : reprise concession funéraire et parcelles 485 AC 36 et 37.

Le conseil municipal accepte de rajouter les points ci-dessus

Objet : Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance précédente

Objet : PADD ou Plan d'Aménagement et de Développement Durable

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il n'y aura pas d'intervenants de la Communauté de Communes concernant le PADD. Il convient de débattre de ce document et d'établir un rapport qui sera transmis aux services responsables du PLUI.

Le conseil municipal s'interroge sur les points suivants :

- Comment privilégier une voie verte permettant de relier Saint Maurice au bourg de Saint Julien
- Prendre en compte la possibilité de créations de logements pour les aînés dans le bourg centre de Saint Julien
- Améliorer le bâti des centres de village – favoriser le stationnement
- Requalifier le parc ancien à des fins de préservation mais avec un bémol dans les périmètres de bâtiments classés
- Aider pour la préemption
- Prendre en compte l'aspect sanitaire et social
- Prendre en compte le scolaire
- Développer des aires de jeux

Ces différents éléments seront transmis à la Communauté de Communes Terre d'Emeraude pour observations.

Objet : Travaux chemins Villechantria

Monsieur le Maire donne lecture des devis reçus pour la remise en état de chemins à Villechantria. L'entreprise Tella Environnement a fait une proposition de travaux pour 12 961.20 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

ACCEPTE de réaliser les travaux de remise en état des chemins à Villechantria.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis.

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une aide au titre de la DST relance.

DEMANDE à l'Association Foncière de Villechantria de rembourser le solde à la Commune selon ses disponibilités financières.

Objet : Demande acquisition parcelle

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de l'entreprise Tella Environnement afin d'acquérir la parcelle AB 317 située derrière le bâtiment côté Molard.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de rencontrer l'entreprise afin de définir exactement les besoins de celle-ci.

Objet : Cession parcelle AB 280 a

Pierre Lombardet concerné par la délibération quitte la salle

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 26 avril 2021 autorisant la vente d'une parcelle d'environ 2 000 m² à Mr Pierre Lombardet. Le géomètre a délimité la surface AB 280 (a) qui sera cédée, il convient de procéder à la régularisation de l'opération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré (1 contre – 4 abstentions – 13 pour) :

ACCEPTE de vendre à Mr Lombardet Pierre la parcelle 485 AB 280 (a) d'une superficie de 2 000 m²,

AUTORISE Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer l'acte de cession chez le notaire.

DEMANDE que soit conservé et entretenu le mur en pierre sèche bordant la parcelle côté ouest, cette condition sera mentionnée dans l'acte notarié.

Objet : Reprise concession

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de Madame Corinne Capdequi Peyranere sollicitant la reprise de la concession funéraire de ses parents au cimetière de Villechantria. Cette concession perpétuelle a été acquise en 2001 moyennant la somme de 1 500 francs soit 228.67 €. Il convient

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE de reprendre la concession ci-dessus

DECIDE de reprendre la concession pour le montant de 228.67 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Objet : Parcelles AC 36 et 37

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition faite par Madame Marie-Thérèse PERENIN de vendre à la Commune les parcelles AC 36 (4 417 m²) et 37 (735 m²) sises à Saint Maurice.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

ACCEPTE d'acquérir les parcelles 485 AC 36 et 37

PROPOSE d'acquérir les parcelles pour la somme de 5 152 m² x 1.10 € soit 5 667.20 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou ses adjoints à signer l'acte de cession chez le notaire.

Objet : Travaux assainissement

Départ de Damien GERBE

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il convient de prévoir rapidement des travaux d'assainissement individuel pour les logements de Villechantria notamment à l'ancienne école avec l'ajout d'une location supplémentaire. Le conseil prend acte de la situation et accepte de réaliser les travaux. Des devis seront demandés aux entreprises compétentes pour cette opération.

Objet : Questions diverses

Monsieur le Maire remercie l'Entente Commerciale qui a offert les repas aux artificiers lors de la soirée du 13 juillet 2021. Monsieur le Maire propose de reconduire la formule pour les années prochaines.

Deux logements se libèrent :

- Un studio à l'ancienne école de Saint Julien le 31 août 2021
- Le logement à l'étage de l'ancienne école de Louvenne le 27 octobre 2021

DST relance : les dossiers aménagement des espaces extérieurs, création de zones de stationnement à l'ancienne gendarmerie et réfection des toitures du lavoir, du travail à Lapeyrouse ont été aidés à hauteur de 33 % par le Conseil Départemental

Santé : Mr le Maire revient sur l'entretien qu'il a eu avec Mr HAY de la Mutualité Française, le dossier de la commune de Val Suran a été accepté par cet organisme qui se charge de salarier des professionnels de santé, certaines spécialités sont plus faciles à pourvoir, la médecine générale faisant partie des recrutements les plus difficiles.

Marielle REDIN revient sur les annonces passées et propose d'optimiser celles-ci.

Monsieur le Maire a eu des contacts avec plusieurs personnes pour occuper la maison de santé (naturopathe, sport adapté...), il demande au conseil de réfléchir à d'autres locaux.

Tiers lieu : le permis de construire a été accordé à condition entre autres de conserver l'arche et les façades actuelles de l'ex bâtiment de l'Adapemont.

Travaux divers : Fauchage des chemins à Bourcia par l'entreprise Caillon Environnement
Entretien d'un fossé à Dancia par Damien BARRON suite aux fortes pluies
Fontaine de Civria - remise en eau – revoir la conduite
Pont à Bourcia, revoir le positionnement d'un jambage
Voir le CTRD de Gigny pour enlever les arbres au pont de la Rivière
Lotissement de Louvenne – devis en attente pour nettoyage de la parcelle
Décharge du Mont des Isles – voir pour pousser les déchets verts

Transports scolaires : afin de faciliter le trajet Saint Julien – la Boissière contact a été pris avec Mr le Maire de Broissia afin d'autoriser le passage du bus sur le pont de Broissia.

Parcelle communale Bourcia : Mr Aymeric BASSET souhaite exploiter la parcelle communale située en Charnet à Bourcia

Bâtiment LOIR : Nico Dodo abandonne le projet de reprise du local pour le développement d'activités en d'autres lieux
Olivier Asset a visité le local mais ne donne pas suite, manque de place de plain-pied.

Réseaux eaux pluviales de la Rivière : Suite à la réunion à Arinthod et l'augmentation du chiffrage Mr le Maire informe le conseil de l'abandon du projet tout en sachant que le réseau actuel va être réutilisable suite à la déconnexion des eaux usées. Un bassin d'orages sera créé à la Renarde par la Communauté de Communes afin de stocker le flux d'eaux arrivant du bourg de Saint Julien et ensuite en réguler l'acheminement à la station d'épuration.

MONALISA ou Mobilisation Nationale contre l'Isolement des Agés : cette association œuvre avec l'ADMR auprès des aînés afin de rompre l'isolement accru par la crise sanitaire. Pierre LOMBARDET propose une rencontre avec la personne responsable du dispositif pour la mise en place d'une convention de partenariat avec la Commune.

Marché du mercredi : le conseil municipal se félicite du développement croissant du marché au tant par l'offre proposée que par la fréquentation de la population. Un panneau pourrait être installé à l'entrée de la place afin de le promouvoir.

Foyer Rural : un stand sera présent prochainement sur le marché afin de faire connaître les activités de la rentrée.

Fête foraine : Une réflexion est en cours afin de redynamiser l'offre de la fête.

Stationnement sur la place : il sera revu après la construction du tiers lieu – création arrêts minutes

L'Entente Commerciale remercie la Commune pour le feu d'artifices du 13 juillet 2021

DON du SANG : jeudi 05 août 2021

CONCOURS de LABOUR : organisé par les Jeunes Agriculteurs du secteur le 08 août 2021 à Louvenne
maintenu ou non selon les exigences sanitaires

FETE PATRONALE : 28 et 29 août 2021

INAUGURATION STELE VILLECHANTRIA – SOUVENIR FRANÇAIS – 11 septembre 2021

APEI - OPERATION BRIOCHES : du 20 au 26 septembre 2021

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 15.

Le Maire, Frédéric BRIDE



